



Garches le 29 novembre 2023

Manifeste du 14 octobre 2023 L'appel des forêts d'Ile-de-France

Situation des forêts périurbaines d'Ile-de-France et leur devenir ?

Les espaces boisées de l'Ile-de-France

Les domaines nationaux de l'Ile-de-France

Les forêts d'Ile-de-France seraient-elles en danger ? Les scientifiques et les associations s'adressent aux citoyens, aux élus, à l'ONF et à l'État. Un enjeu de santé publique, un enjeu de nombreux milliards d'euros en capital forêts et en coûts d'exploitation économiques et sociaux !

1- L'ETAT et l'ONF, quelle politique forestière ?

Les rapports les plus récents de l'ONF sur 2022 soulignent les graves conséquences sur la santé de la forêt de l'accélération du changement climatique, de l'augmentation des températures et des sécheresses et de l'urgence de prendre des mesures d'adaptation. Cet article souligne les dangers pour la forêt et la santé des franciliens d'une politique aussi risquée décidée par l'État et appliquée par l'ONF mettant en priorité, le déboisement-reboisement.

1-1“Changement climatique. Pourquoi il faut agir en forêt“ ?

Le rapport d'activité 2022 de l'ONF page 35 et 36

“Durant ces trois derniers siècles, la forêt française s'est fortement étendue. Elle couvre aujourd'hui un peu moins d'un tiers du territoire. Mais à mesure que les températures et les sécheresses augmentent, sa santé se dégrade. Plus de 300 000 hectares de forêts publiques en France connaissent, depuis 2018, un taux de mortalité inédit - l'équivalent de 30 fois la superficie de Paris - et le mouvement se poursuit. D'ici à 50 ans, la moitié de la forêt française pourrait changer de visage. La liste des conséquences dues à l'accélération du changement climatique s'allonge : dépérissements de peuplements forestiers, parasites et insectes ravageurs, extension des feux de forêt, sécheresses récurrentes ...”

Ce phénomène n'est pas isolé : « Quasiment tous les territoires sont touchés ainsi que toutes les essences, qu'il s'agisse des feuillus et des résineux », constate Olivier Rousset, directeur général adjoint à l'Office national des forêts. En forêt de Tronçais (Allier) qui abrite des chênes prestigieux, 15 à 20% des arbres meurent à cause du réchauffement climatique, avant même d'avoir atteint la maturité. Dans le Grand Est, l'épicéa détient la triste première place des espèces malades. S'il devrait rester présent en altitude, il est fort probable qu'il disparaîsse des plaines. C'est un fait : épicéa, sapin, hêtre, pin sylvestre, frêne... Ces essences de la forêt française sont de moins en moins adaptées à une partie de leur zone de présence actuelle.

Pourquoi ne pas faire confiance aux seules capacités naturelles de résilience ? Parce que ces mécanismes d'adaptation naturelle sont en moyenne 10 fois trop lents, au regard de la rapidité d'évolution du climat.
“...

... “Il est désormais indispensable de procéder à des plantations partout où les espèces en place risquent d'être en difficulté demain. “

1-2 L'ONF Ile de France, bilan des campagnes de plantations 2021-2022

“En Île-de-France, les forêts publiques représentent 87 000 hectares, soit 8% de la surface régionale, faisant de l'ONF le premier gestionnaire d'espaces naturels dans la région.

En Île-de-France, certaines essences sont davantage touchées que d'autres. Si l'Office national des forêts privilégie prioritairement la régénération naturelle, le recours aux plantations est une nécessité, avec l'objectif de diversifier et préparer les forêts face au changement climatique.

Que ce soit en raison de saisons trop chaudes ou trop sèches, ou de la prolifération d'insectes ravageurs, de nombreux arbres dépérissent sur tout le territoire francilien. Ces événements sont tous liés, directement ou indirectement, au réchauffement climatique. Il faut s'adapter à cette nouvelle donne. Avant d'engager une nouvelle campagne cet hiver, l'ONF dresse le bilan de celle réalisée en 2021-2022. “

Si nous partageons ce constat, nous avons de grandes réserves sur les mesures d'adaptation prises par l'ONF pour la forêt avec l'accélération des coupes rases depuis 2019. Pourquoi ?

2- La parole des scientifiques trace le chemin des exploitants forestiers

2-1 L'augmentation du domaine forestier et la mortalité massive des arbres ?

L'État s'appuie aussi sur l'augmentation du domaine forestier en France, sur le retour à la forêt de parcelles agricoles en friche, pour valider les augmentations déraisonnables des objectifs des plans nationaux et régionaux. Une logique qui rappelle les plans quinquennaux de l'URSS. L'augmentation jusqu'à 37% de la récolte de bois de la région d'Ile de France 2019-2029, met une pression excessive sur une forêt fragilisée. Le dépérissement des bois et des forêts entraîne une forte mortalité et une baisse de la croissance des arbres, comme le précise “ Jean-François SOUSSANA,

- “**La mortalité des arbres**, selon l’inventaire nationale de l’IGN, a augmenté de près de 50% au cours de la dernière décennie et la croissance biologique des arbres a été réduite”, **Jean-François SOUSSANA**, directeur de recherche, vice-président de l’INRAE (Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement) et membre du collège du Haut Conseil pour le Climat (HCC) ; P.J. 3
- **La coupe rase, le moyen de faire du bois énergie en abondance et de justifier la politique de replantation massive ?**

Pour répondre à la politique du tout bois de l’État, l’ONF et certains forestiers imprudents accélèrent depuis 2019 les coupes rases *et les coupes d’éclaircie* à un rythme élevé (*forêts de La Malmaison, de Fausses Reposes, de Verrières etc.*), les coupes sanitaires *qui sont le résultat de plantations uniformes d’un même peuplement* (ex.*la forêt de Montmorency*) et les soi-disant difficultés de recrutement justifiant la récolte mécanisée avec des abatteuses puissantes, la mise à nu et les travaux des parcelles de forêt avec des engins lourds.

La trouvaille la plus récente pour faire du bois sans l’inscrire dans les statistiques est de généraliser les cloisonnements, ces chemins d’accès larges de 4 mètres tous les 24 mètres pour permettre aux engins lourds d’accéder aux parcelles. 17% des parcelles sont ainsi coupées à blanc.



Les abatteuses, et autres engins d’exploitation industrielle tassent et labourent les sols forestiers fragilisés par la sécheresse et les dégradent durablement.

2-2 La réponse des scientifiques est précise :

- *Prohiber le tassemement des sols*, **Marc-André SELOSSE**, microbiologiste spécialisé dans l’étude des sols, professeur au Muséum d’Histoire naturelle) ; P.J.2
- *Arrêter les coupes rases et les déboisements-reboisements qui mettent le sol à nu* ; “la terre ne doit jamais être laissée nue, faute de quoi, elle s’érone, elle s’appauvrit”, **Marc André SELOSSE**, microbiologiste, vice-président de l’Institut National de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAE). P.J.2

3- Les forêts puits de carbone en baisse depuis 2010 ? P.J.4

- “*Les puits de carbone (les forêts, le couvert végétal et les terres agricoles) sont en baisse depuis les années 2010 avec un effet plus marqué depuis*

2017“, **Colas ROBERT**, chef de l’unité “Utilisations des terres et des forêts“ au CITEPA, l’association qui évalue les émissions de la France. **P.J.4**

- “*Les forêts de métropole piègent de moins en moins de CO₂*“, journaliste **Marc CHERKI. P.J.4**
- “*La baisse des puits de carbone en 2021 par rapport à 2020 a été de 21%*“, **Jean-François SOUSSANA**, directeur de recherche, vice-président de l’INRAE et membre du collège du HCC ; **P.J.4**
“*Les sécheresses qui ont touchées les 2/3 du territoire et les incendies de forêts, “laiscent présager une détérioration des stocks de carbone des forêts*“, **Corinne LE QUERE**, présidente du Haut Conseil pour le Climat, HCC
P.J.3
- *Les chiffres de l’Académie des Sciences juin 2023 : Baisse du puits de carbone, période 2015-2020 de 53 MT à 32 MT, soit plus de 40%. La production biologique nette a baissé de 10%, les prélèvements de 2% et la mortalité des arbres de +54% !!! Dernier chiffre qui correspond aussi à la baisse du puits de carbone.*

4- La mission de santé publique des forêts s’impose-telle désormais comme une priorité ?

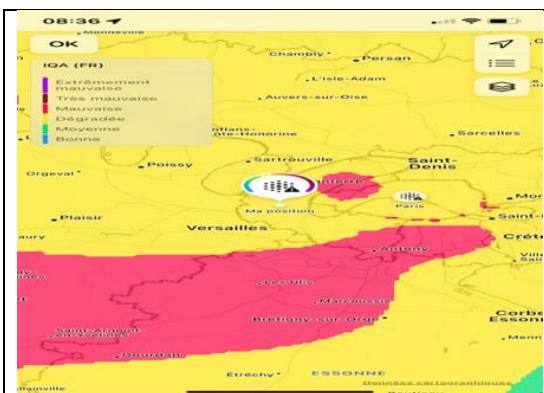
- “*L’Organisation mondiale de la santé [64] affirme que le facteur de risque environnemental le plus important est la pollution atmosphérique. Par leur interaction avec l’atmosphère, les arbres et les forêts ont un effet sur la qualité de l’air et par conséquent sur la santé humaine, surtout dans les zones très peuplées (dans les villes, notamment). On sait depuis des siècles que les arbres ont un impact sur l’atmosphère.* “

- **Les effets des arbres et de la forêt sur la qualité de l’air et la santé humaine dans et autour des zones urbaines, P.J. 5**

“Cet article repose sur de nombreuses études scientifiques non réfutées et de plus en plus confirmées.“

- **“Forêt = santé = dépenses de santé évitées“**

Illustration : La qualité de l’air en Ile de France par Météo France souvent dégradée (en jaune) et trop souvent mauvaise (en rouge)



Le matin du 24 août 2023 :
La Défense, 92 sud, 94 ouest,
Essonne et 78 sud : qualité
mauvaise.
Le reste de l’Ile de France, qualité
dégradée

Impact sanitaire : un enjeu de plusieurs centaines de milliards !

Les forêts permettent de réduire la température, les arbres captent la pollution, aident à la détente des citadins, atténuent les impacts des eaux de ruissellement et des inondations, protègent contre les rayons ultraviolets et contre l'érosion des sols.

- **La température.** En 2021 Santé publique France a estimé le coût des différentes canicules entre 2015 et 2020, cela représente entre 22 et 37 milliards d'euros. Il faut prendre en compte les passages aux urgences, les consultations de médecins, les décès, les pertes d'espérance de vie... Les périodes de chaleur extrême en ville contribuent aussi à des pertes de productivité importantes. En 2023, ces fortes chaleurs ont provoqué un manque à gagner de 25 à 50 milliards d'euros.
- **La pollution de l'air** provoque, quant à elle, 48.000 décès par an dont 8000 en région parisienne. Selon une commission d'enquête du Sénat, le coût sanitaire annuel de cette pollution est estimé à 100 milliards par an. Cela, alors que plusieurs études ont confirmé que les arbres en ville étaient capables d'absorber environ la moitié des particules les plus fines qui sont aussi les plus nocives pour les poumons.
- **La forêt est un antidépresseur naturel** pour les citadins. Les japonais préconisent, d'ailleurs des "bains de forêt" pour se relaxer. Actuellement, chaque année l'État dépense 19,3 milliards d'euros pour la santé mentale.
- **L'importance des forêts pour les métropoles.** Actuellement, dans 350 grandes villes du monde, 200 millions de personnes sont fréquemment exposées à des températures supérieures à 35 °C. D'ici à 2050, ce nombre passera à environ un millier de villes et 1,6 milliard de personnes confrontées à des chaleurs extrêmes pendant plus de trois mois consécutifs par an.

Extrait d'un article de **Sylvie Bailly**, juriste,
Union des associations de Vaucresson, Coteaux de Seine Associations

A- Quel devenir pour nos forêts publiques ? Quelle politique forestière en Ile de France ?

1- Les facteurs inquiétants

“Le recours aux plantations déboisement-reboisement est-il une nécessité” ?

- La replantation comporte un risque majeur d'échec et des surcouts élevés de replantations, actuellement non communiqués. Les associations ont détecté des pépinières stériles, obligeant l'ONF à replanter sans plus de garantie de succès ou à laisser le terrain à l'abandon.



Pépinière stérile : La gestion à risque de l'ONF aggrave selon nos experts les conséquences dramatiques du dérèglement climatique sur la forêt d'Ile de France.



Cette parcelle de la forêt de La Malmaison en coupe rase en 2018, reste envahie de ronciers avec peu de repousse de chênes.

- **Juin 2022 - recours gracieux avec la SPPEF contre le décret de la Première Ministre n° 2022-906 du 17 juin 2022 en ce qu'il délimite le périmètre du domaine national de Rueil-Malmaison (décret paru au *Journal Officiel* du 19 juin 2022, texte 35). Sur le fond, le périmètre retenu est insuffisant au regard de l'article L. 621-34 du code du patrimoine prévoyant que les domaines nationaux « ont vocation à être conservés et restaurés par l'État dans le respect de leur**

caractère historique, artistique, paysager et écologique. » Le domaine national de Rueil-Malmaison, aussi appelé bois de Saint Cucufa, a été considéré historiquement comme une continuité du château de La Malmaison.

La même action juridique a été faite pour Meudon, Villers-Cotterêts et Saint-Cloud

- **Le Projet de décret relatif à la modification de classement et au régime spécial des travaux applicables aux forêts de protection. Consultation du public**

Le fait que le ministre de l'agriculture puisse déclasser des forêts de protection revient à rabaisser cette protection au niveau de l'arrêté ministériel.

Ce qui fait la force de la forêt de protection, c'est justement son haut niveau juridique dans la hiérarchie des actes réglementaires (décret en Conseil d'État) qui évitait les abus de l'administration.

La forêt de Fontainebleau, pour citer un exemple, n'a cessé de faire l'objet de toutes les convoitises des administrations, des collectivités, des entrepreneurs de toute nature, pour obtenir des cessions pour aménager de nouvelles emprises.

Rendre plus facile les défrichements, revient de facto à ruiner l'intérêt des forêts de protection, qui existeront sur le papier, mais seront vidées de leur intérêt réel pour la protection de l'environnement. Les associations se sont mobilisées contre ce projet d'arrêté qui permettait sur simple décret du ministre la construction sur des parcelles déclassées par ce que non productives en forêt

- ***Programme régional de la forêt et du bois d'Ile de France 2019- 2029 prévoit une croissance de 17% à 37% de la récolte P.J.1 extrait page 38**

			Objectifs de mobilisation supplémentaire à horizon 2029		Augmentation par rapport à la récolte actuelle	
<i>en milliers de m³/an</i>	Récolte actuelle (2016)	Objectifs PNFB (2026)	Scénario tendanciel	Scénario dynamique	Scénario tendanciel	Scénario dynamique
Bois d'œuvre	130	+ 110	+ 16	+ 41	+ 12 %	+ 32 %
Bois industrie et bois énergie	612	+ 180	+ 113	+ 232	+ 18 %	+ 38 %
Total	742	+290	+ 129	+273	+ 17 %	+ 37 %

<i>en milliers de m³/an</i>	Objectifs de récolte du PRFB (2029)	Objectifs de récolte du PNFB (2026)	Différence PRFB/PNFB
Scénario tendanciel	871	1 032	161
Scénario dynamique	1 015		17

Les objectifs de récolte à horizon 2029 seront donc de 871 000 m³ pour le scénario tendanciel et de 1 015 000 m³ pour le scénario dynamique en Île-de-France, soit 161 000 m³ et 17 000 m³ de moins que les objectifs affichés dans le PNFB.

Question de stratégie forestière.

Pourquoi le programme régional de la forêt et du bois d'Ile de France 2019-2029 a-t-il été programmé alors que le dépérissement des arbres des forêts est connu depuis 2010. Pourquoi n'est-il pas modifié, voire annulé en raison de ses conséquences inquiétantes pour la vie de la forêt et de la filière bois ?

2- Les faits positifs

- **Octobre 2022 Question du député JULIEN LAFERRIÈRE au Ministre de l'agriculture**

Ce député “demande de réfléchir à la mise en place d'un statut particulier pour les forêts périurbaines, de nature à garantir leur protection et la concertation permanente avec les collectivités territoriales, les associations et la population dans le cadre de la gestion forestière“.

- **3 Juin 2022. Soirée débat à Guyancourt sur la Forêt Francilienne avec le Directeur de l'ONF, Agence Ouest Ile de France**

Concernant le document planificateur de l'État (PRFB 2019-2029) mentionne une augmentation des récoltes entre +17% et +37%. Le directeur de l'ONF Ile de France Ouest précise qu'il n'y aura aucune augmentation globale des récoltes en forêts publiques, même si des variations subsisteraient d'un massif à l'autre. Ces chiffres ne concerneraient que les forêts privées qui représentent 67% de la surface forestière en Ile-de-France.

IMPORTANT. Lors des réunions de mai 2023 du Directeur de l'ONF, Agence Ouest Ile de France avec des associations concernées par 4 forêts domaniales, celui-ci propose d'associer les associations qui le demandent formellement à l'élaboration du futur programme de gestion de chaque forêt.

- **2 mai 2023 la Mission d'information de l'Assemblée Nationale sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers** a rendu un rapport souvent favorable à la prise en compte des demandes de l'Appel des forêts d'Ile de France.

“Les propriétaires de forêts n'exercent pas leur droit de manière absolue. D'une part, l'article L. 112-1 du code forestier reconnaît d'intérêt général toute une série de services écosystémiques rendus par les forêts ; d'autre part, l'article L. 112-2 du code précité prévoit que « tout propriétaire exerce sur ses bois et forêts tous les droits résultant de la propriété dans les limites spécifiées par le présent code et par la loi, afin de contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers ». En l'espèce, la prise en compte des impératifs environnementaux est double. Le mode de gestion de la forêt doit être durable ; l'objectif de la gestion est dual :

Fournir du bois, mais contribuer également à l'équilibre biologique des forêts. L'idée Centrale est d'éviter les défrichements et la surexploitation.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/116b1178_rapport-information.pdf pages 63 et suivant

▪ **Juin 2023 -Rapport du Comité des sciences de l'environnement de l'Académie des sciences et points de vue d'Académiciens de l'Académie d'Agriculture de France**

Les forêts françaises face au changement climatique.

- ‘Les coupes rases vont à l’encontre de plusieurs objectifs de développement durable. Cette pratique peut (notamment lorsqu’elle est associée à une récolte des houppiers et souches, ou à un travail mécanisé du sol) engendrer un déstockage important du carbone du sol et ainsi générer une dette carbone sur plusieurs décennies. Elles impactent également négativement la fertilité des sols et leur fonctionnement, ainsi que la biodiversité de nombreux groupes taxonomiques, le paysage et le microclimat (GIP ECOFOR 2022).“...
- “Les produits bois à longue durée de vie et à fort potentiel de substitution doivent être privilégiés. En cela, l’augmentation de la récolte de bois pour l’Energie issue de la biomasse ligneuse primaire³ dans les dix années à venir pose question. En effet, ce bois contribue à augmenter les émissions de CO₂ sur un laps de temps pendant lequel celles-ci ne seront pas compensées par une séquestration équivalente (CITEPA 2020). “



©Coteauxdeseineassociations

- Les réserves naturelles paraissent résister aux sécheresses et aux fortes températures
- Mai 2022 : visite guidée de la “*Réserve Biologique Intégrale du Gros Fouteau et des Hauteurs de la Solle*”, Forêt de Fontainebleau par Olivier TOURNAFOND, président de la Société de Sauvegarde de la Forêt de Fontainebleau, professeur de droit :L'homme n'est plus intervenu depuis 1852 dans cette réserve naturelle, entourée de parcelles exploitées par l'ONF. “La

différence est absolument spectaculaire et révèle le caractère néfaste de l'exploitation économique dans les forêts domaniales. Et encore dans ces parcelles gérées par l'ONF, riveraines de la réserve, il n'y a pas eu de coupes à blanc“

- **Juillet 2023** : visite d'une seconde réserve biologique en **Forêt de Fontainebleau** guidée par **Olivier TOURNAFOND**. Mêmes conclusions

3- Alerte sur la forêt

Il faut s'attendre à un dépérissement forestier hors norme en France et en Europe.

La prise de conscience doit être entérinée maintenant par les forestiers, les politiques à hauteur des températures extrêmes que nous vivons actuellement. Les modifications des précipitations et l'augmentation des températures pourrait être à l'origine d'un déclin massif des forêts en fonction de l'intensité du dérèglement climatique (périodes de grandes pluies, de sécheresse depuis 1976, de fortes chaleurs en 2003 / 2006 / 2019, 2022 de tempêtes, d'incendies). La population urbaine concentrée en Ile de France, 12 millions d'habitants, est en droit de profiter de cette biomasse forestière où l'effet de puit de fraicheur devrait atténuer les hausses des températures.

Pourtant tout est mis en œuvre pour une neutralité carbone en 2050 sans aucune notion des bienfaits de l'arbre adulte existant, de sa fragilité et de la disparition de cette biomasse.

L'effet domino des hausses des températures sur les arbres est réelle, les stress multifactoriels et les stress climatiques entraînent une fragilisation mécanique de la limite technologique des fonctions de la plante. Plus les arbres disparaissent plus la température augmente et plus l'arbre et la forêt rejette du carbone. Il est maintenant largement temps d'arriver à un moratoire sur les plans de gestion des forêts d'Ile de France

C'est un saut vers l'inconnu dans un climat jamais expérimenté dans l'Hexagone, ni même en Europe.

Louis VALLIN, conseil de l'association **ARBRES**

3-1- Cas pratique, la forêt domaniale de Fontainebleau, 21000 m²

La gestion industrielle de la forêt de Fontainebleau depuis les années 70 à 2010, a fortement contribué à son effondrement. Coupes rases pendant 40 ans, débouchage, diminution de la couche d'humus, enrésinement massif de la forêt, disparition quasi totale des sous étages, utilisation de produits chimiques dont de puissants herbicides dans les années 80 et 90. Cette gestion inadaptée en futaie dite régulière, a ravagé les écosystèmes d'une forêt qui est donc plus fragile. Le réchauffement climatique accélère cette dégringolade des écosystèmes et donc un dépérissement massif des peuplements !! Hormis l'enrésinement massif, cette mise en culture de la forêt ne concerne-t-elle pas l'ensemble des forêts d'Ile-de-France ?

4- Les propositions des 203 associations et collectifs de l'Appel des forêts d'Ile de France

12 signataires de l'Appel des forêts d'Ile de France (203 associations et collectifs, 2 mairies, 8 personnalités), ont exprimées analyses et propositions lors du séminaire organisé le 8 juin 2023 par FNE IDF. Elles débouchent sur un nouveau paradigme des forêts et en premier celui des forêts domaniales qui engagerait l'Etat et donc l'ONF.

- **Un entretien à futaie irrégulière jardinée et à couvert continu**, sans cloisonnement de 4 mètres de large tous les 24 mètres, sans machine lourde (éviter 17% de coupes rases des parcelles concernées et le tassemement des sols),
- **L'arrêt des coupes rases, des éclaircies importantes et des déboisements-reboisements** qui notamment mettent les sols à nu,
- **L'évolution naturelle** sur des surfaces forestières importantes ;
- **Une replantation sélective** avec des essences résistantes (chênes chevelu quercus cerris, *chêne Tauzin, chêne vert, chêne pubescent...*) associées aux essences pionnières, sans privilégier les résineux ;
- Une **sylviculture d'écosystème** recommandée par **Marie-Stella DUCHIRON**, Docteur en sciences forestières et ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, expert forestier.
“**Sylviculture d'écosystème, La sylviculture sauvage**“, septembre 2023, edp sciences www.edpsciences.org
- **Une gouvernance des forêts domaniales et des forêts publiques** pour mettre en place la transparence de tous les documents forestiers, les études d'impacts pour tous les aménagements forestiers en application des directives européennes, notamment pour la protection des espèces protégés, de la faune et de la flore, une réelle concertation avec les élus des collectivités locales, les associations et la population concernée, en application de la convention d'Aarhus, signée par le premier Ministre, **Jean-Pierre RAFFARIN**, en 2002, l'obligation de communiquer publiquement les avis des parties prenantes

5- Forêt privée des Yvelines.

5-1-Une urgence, améliorer la gestion de la forêt privée

La forêt privée représente 67% de la surface forestière en Ile-de-France.

. “*Les forêts, bois et arbres sont reconnus d'intérêt général. La politique forestière relève de la compétence de l'Etat, en concertation avec les collectivités territoriales.* “ Le Code forestier.

Explosion du prix des bois, vers la Chine qui a sanctuarisé sa forêt, d'où le pillage des massifs français.

- **Constats :** Pas de transparence des plans de gestion. Signalements d'entreprises scélérates, non certifiées par la profession. Peu de certification d'entreprises de bûcheronnage. Déclarations Publiques (DP) avec de faux objectifs (Éclaircissements ou coupes sanitaires) avec une coupe du double du cubage autorisé (vol de grumes) spoliant ainsi les propriétaires. Ex. forestiers condamnés à Grosrouvres (78). Délivrance des D.P. par les Maires sans

formation sur le sujet. Forces de police non formées pour qualifier les délit forestiers. Classements Espaces boisés classé (EBC) non respectés.

- **Une gestion de la forêt privée non adaptée à la situation**

Plans de gestion à partir de premier m², notamment en EBC, obligation de certification d'un expert agréé forêt avant dépôt du dossier de D.P. en Mairie. Certification professionnelle des intervenants, par les organismes publics, ou fédérations de propriétaires, avec charte de processus d'intervention (matériels employés, protections, avant, pendant et après coupe). Plantation de 1 milliard d'arbres sans effet sur le climat avant 50 ans ! Préservons la forêt existante exploitée raisonnablement jusqu'à maintenant.

Extraits de **Claude GRAJEON** (Président de JADE union d'associations du 78)

5-2 - SDRIF, Moratoire et Gouvernance

C'est notre volonté d'améliorer la qualité de cette gestion en toute transparence dans le dialogue et la concertation de tous.

- **Règles du SDRIF peu respectées.**

La Région par le SDRIF a édicté un certain nombre de règles qui s'imposent aux PLU. Force est de constater sur le terrain que les trames vertes, les trames bleues, la limite de 50 mètres de protection des lisières des forêts, les EBC (Espaces Boisés Classés), ne sont parfois pas inclus dans les PLU et pas respectés par les élus. Dans son nouveau SDRIF E comme Environnement, ces règles deviennent encore plus floues.

- **Mettre en place un moratoire.**

Il devient **URGENT de mettre en place un moratoire** pour suspendre toutes les coupes envisagées pour se donner le temps de revoir toutes ces règles et ces processus de gestion de nos forêts privées et domaniales, dans la transparence et la concertation et d'imposer aux propriétaires des petites parcelles privées, l'obligation de faire appel à un gestionnaire professionnel agréé afin de contrôler l'exploitation de ces 73 % de forêts privées en France.

6- La gouvernance des forêts privées

doit mettre en place la transparence de tous les documents forestiers, les études d'impacts pour tous les aménagements forestiers en application des directives européennes, notamment pour la protection des espèces protégés, de la faune et de la flore, des paysages, une réelle concertation avec les élus des collectivités locales, les associations et la population concernée en application de la convention d'Aarhus, signée par le premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin, en 2002, l'obligation de communiquer publiquement les avis des parties prenantes.

Extraits de **Philippe HEURTEVENT**. Président de l'Association

« SAUVONS LES YVELINES », Vice-Président de l'Association « FNE YVELINES »

Conclusion

CONSERVER TOUTE LA BIOMASSE FORESTIERE EXISTANTE ?

Un enjeu de biodiversité, de paysage, de santé publique, de capital financier sur le long terme, de nombreux milliards en capital forêts et en coûts d'exploitation économiques et sociaux.

L'Appel des forêts d'Ile de France demande de conserver toute la biomasse forestière existante avec 3 mesures principales :

UN MORATOIRE sur les coupes et cessions dans les forêts d'Ile-de-France, suivi d'une expertise indépendante et scientifique sur l'état des massifs et le bilan de la gestion faite par l'ONF des forêts depuis 1965. Nous nous opposons à l'augmentation de la production de bois prévue dans les années à venir par L'ETAT et l'ONF en Ile-de-France ;

UNE RENCONTRE D'UNE DELEGATION de Collectifs, d'Associations et de Collectivités locales, assistée de scientifiques indépendants avec les ministres responsables des orientations actuelles (Agriculture et Alimentation, Transition écologique et Biodiversité, Culture et Patrimoine) ;

UN NOUVEAU STATUT garantissant en premier l'avenir des forêts périurbaines d'Ile-de-France, tenant compte des besoins vitaux des populations, en concertation permanente avec les collectivités locales concernées, les associations et les populations.

Signataires

Olivier DELOURME Président de Coteaux de Seine Associations CSA92 Cofondateur de l'Appel des forêts d'Ile-de-France	Philippe HEURTEVENT Président de l'Association SAUVONS LES YVELINES Vice-Président de l'Association FNE-YVELINES	Olivier TOURNAFOND Président de la Société de Sauvegarde de la forêt de Fontainebleau et de la vallée de la Seine (77&91)	Louis VALLIN Conseil de l'association ARBRES
Sylvie BAILLY Secrétaire générale Union des Amis de Vaucresson Coteaux de Seine Associations CSA92 (92)	Claude GRAGEON Président Olivier LEGRAND Vice-président JADE (78)	Virginie MEURISSE Présidente Association Sauvons La Tournelle (78)	Fabienne SPAHN Porte-Parole Aux Arbres citoyens (91&77)
Nicole MOLIN Responsable forêts Green Peace Versailles (78)	Jean-François BRON Porte-Parole Collectif Forêt Béhoust Orgerus (78)	Christian COLLIN Co-président Val de Marne Environnement (94)	Marie-Noëlle BERNARD Porte-parole GNSA Bois de Vincennes (94&75)
Jean-Marie BLIN Président ADEVAM 92 Ville d'Avray Trésorier de CSA92 (92)	Agnès BAUCHE Actions Environnement Boulogne-Billancourt et Ouest Parisien (AEBB) (92 & 75)	Christine NEDELEC Co-présidente FNE Paris SOS Paris (75)	Françoise TAILLEFER-DELOURME Trésorière Garches Patrimoine (92)

Cécile BERTHAUD Secrétaire générale La Chouette Valérienne Rueil-Malmaison (92)	Hélène BOISVERD Présidente APSO Association pour la Protection des Sites Orgevalais (78)	Nathalie IDRISI Collectif des riverains Cœur de ville-78 Saint-Rémy-de- Chevreuse (78)	Claire SYLVAIN Présidente EFR (Environnement Fausses-Reposes) (92)
Michel DURAND Président Association Belle Rive Malmaison (ABRM) (92)	Gérard THIBAULT Responsable forêt François MARSY Secrétaire Châtaigneraie Eco-Citoyens Rueil -Malmaison (92)	Marie-José ROSSI JAOUEN Présidente FNE 78	Pascal VILLEBEUF Président Sauvez la forêt de Fontainebleau

Rédacteurs : **Sylvie BAILLY, Olivier et Arnaud DELOURME, Claude GRAGEON, Philippe HEURTEVENT, Louis VALLIN**, et les participants de la réunion du 13 octobre 2023 **Philippe DORLEANS** (Green Peace Versailles), **Fabienne SPAHN** (Aux Arbres citoyens), **Olivier LEGRAND** (VP Association JADE). Signataires de l'Appel des forêts d'Ile de France

P.J. page suivante P.J. 1 extrait PRFB 2019-2029)[extrait page 38](#)

P.J. 2 Le Figaro 23/06/2023 Mélodie en sous-sol d'Alyette Debray-Mauduit

P.J. 3 Le Figaro 29/06/2023, le Haut Conseil pour le Climat, le rapport annuel d'Anne-Laure FREMONT page 11

P.J. 5 [David J. Nowak, Matilda Van den Bosch](#) Dans [Santé Publique](#)

Contact : **Olivier Delourme** Cofondateur de l'Appel des forêts d'Ile-de-France

collectifforets@gmail.com/

Coteaux de Seine Associations/coteauxdeseine-associations@orange.fr /

7 cottage Henri Dunant 92380 Garches



Appel des forêts d'Ile-de-France

En Ile-de-France des citoyens se lèvent

pour que vivent les arbres, les bois et les forêts

www.coteauxdeseine.org